



**RETRAITÉS**  
**Drôme-Ardèche**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**UTR \* CFDT \* Drôme - Ardèche**

Union Territoriale des Retraités et Pré-retraités

Maison des Syndicats - 17 Rue Georges Bizet - 26000 Valence

Tél : 04 75 78 50 66 - E.mail : dromeardèche@retraites.cfdt.fr

*Permanences le lundi de 15 heures à 17 heures*

**ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS RETRAITES  
CFDT DROME ARDECHE  
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 à VALENCE SUR RHONE**

**MOTION D'ACTUALITE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITE PAR LES ADHERENTS PRESENTS**

Les retraités CFDT de DROME/ARDECHE réunis, ce jour, en Assemblée Générale ont largement débattu des mesures gouvernementales impactant leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie.

Les retraités sont **exaspérés** par la politique gouvernementale qui vise à les pointer du doigt comme riches et à les opposer aux jeunes.

**Exaspérés**, parce que ces jeunes sont précisément leurs enfants et/ou petits-enfants ; or, qui mieux que des parents ou grands-parents connaissent la situation faite aux jeunes ?

**Exaspérés**, parce que les retraités sont des forces vives et actives indispensables à la cohésion sociale : bénévoles dans les associations, engagés dans la vie sociale et politique, et bien souvent aidants de leur propres parents ou conjoints. Que serait la vie sociale sans les retraités ?

**Exaspérés**, parce que leur retraite n'est pas un « cadeau » de l'Etat, ni une aide sociale, mais le résultat de droits acquis pendant quarante ans – ou plus – de travail et de paiement de cotisations qui ont permis à leurs aînés de prendre leur propre retraite.

**Exaspérés**, parce que les discours nauséabonds opposant vieux et jeunes sont des discours de remise en cause, de fait, de la solidarité intergénérationnelle à laquelle ils sont attachés légitimement puisqu'elle fonde la retraite par répartition qui est la forme la plus juste de financement de la retraite, par opposition aux retraites par capitalisation.

**Exaspérés**, enfin, parce qu'après avoir été les seuls à supporter l'augmentation de la CSG sans compensation, ils n'ont pas eu de revalorisation de leur pouvoir d'achat en 2018, et qu'ils n'auront, d'après les engagements du Premier Ministre, qu'une augmentation limitée à 0.30 % en 2019 et 2020, alors que la hausse des prix sera probablement plus importante. D'où une perte conséquente de pouvoir d'achat sur deux ans.

Les retraités CFDT sont prêts à prendre toute leur part dans la solidarité nationale : ainsi, ils n'ont pas demandé le retrait de la mesure d'augmentation de la CSG, mais la compensation collective pour les retraités par une augmentation de la prise en charge de l'APA, par la suppression du

prélèvement de 1% de cotisation maladie sur les pensions complémentaires du secteur privé, par une prise en charge de la complémentaire santé.

Ils ne sont pas dupes du discours gouvernemental présentant la suppression de la taxe d'habitation comme contrepartie : les retraités seraient-ils les seuls à payer la taxe d'habitation ? Non, la suppression de la taxe d'habitation n'est donc pas une compensation spécifique aux retraités ! Comment faire croire à la compensation de la hausse de la CSG avec l'allègement de la taxe d'habitation aux personnes âgées qui en sont exonérées du fait de leur basse pension ou qui n'y sont pas assujetties comme les résidents-en EHPAD ?

Les retraités espéraient un geste des pouvoirs publics lors de l'examen du budget 2019 et il n'en est rien.

La CFDT RETRAITES déplore l'assiette retenue pour le calcul de la hausse de la CSG : le revenu fiscal de référence tandis que la retraite est un droit personnel. L'équité entre salariés et retraités pour l'assiette servant de base de retenue de la CSG doit être appliquée. Pour le salarié le taux de la CSG s'applique sur son salaire tandis que pour le retraité c'est le revenu fiscal de référence qui sert de base. Or la pension de retraite est individuelle comme le salaire. En associant les revenus du foyer fiscal, le RFR pénalise les basses pensions. Dans un couple, lorsqu'un membre a une retraite modeste et l'autre un revenu plus élevé, ils sont tous deux assujettis à la hausse de 1,70 %. La CFDT Retraités demande que le taux de la CSG s'applique distinctement sur chaque pension de retraite.

Les retraités CFDT agissent avec conviction et détermination pour combattre cette politique de forte baisse de leur pouvoir d'achat.

#### **La CFDT RETRAITES DROME/ARDECHE revendique avec force :**

- La suppression de la cotisation maladie de 1% sur les pensions complémentaires du secteur privé.
- Des mesures concrètes immédiates pour compenser les pertes du pouvoir d'achat.
- La revalorisation des basses pensions, pour une pension minimum, à carrière complète, équivalente au SMIC net.
- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.
- La prise en charge, partielle, de la complémentaire santé afin de rechercher une équité avec les salariés.
- Equité entre salariés et retraités pour l'assiette servant de base de retenue de la CSG.

Force de réflexion, de propositions et d'actions, la CFDT-Retraites est un corps intermédiaire structuré du local au national, représentatif avec ses milliers d'adhérents ; Elle réitère, avec vigueur, sa demande pour une véritable prise en compte de ses revendications et de toute réforme contribuant à l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie des retraités et personnes âgées.

#### **Destinataires :**

- Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Premier Ministre.
- Madame la Ministre de la Santé.
- Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre.
- Monsieur Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat.
- Les Parlementaires de l'Ardèche et de la Drôme (Sénateurs et députés).
- Madame Marie-Pierre MOUTON Présidente du Conseil Départemental de la Drôme.
- Monsieur Laurent UGHETTO Président du Conseil Départemental de l'Ardèche.
- Madame le Préfet de l'Ardèche.
- Monsieur le Préfet de la Drôme.